



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 17 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
11 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (présent de 18h30 à 20h00, de 20h05 à 20h35), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (absent de 20h00 à 20h05), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON.).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

Membres en exercice	36	Délibération n°17/07/2025/13
Présents	23	Objet : Approbation de la nouvelle grille tarifaire du
Pouvoirs	05	Centre Social (carte d'adhésion, activités, sorties et week-
Votants	28	end, prêt de jeux) applicable au 1er septembre 2025

Vu, la délibération n° 06/07/2023/13 portant sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire du Centre Social applicable au 1^{er} septembre 2023,

Vu, la délibération n° 27/02/2025/13 approuvant le Règlement Intérieur du Centre Social,

La grille tarifaire actuelle concernant les adhésions, activités, sorties et week-end ou encore le prêt de jeux du Centre Social, a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2023.

Cette grille tarifaire constitue une annexe du Règlement Intérieur du Centre Social approuvé par le Conseil Communautaire le 27 février 2025.

Une actualisation de la grille tarifaire est nécessaire afin de faciliter la compréhension de tous et permettrait de prendre en compte le développement des animations avec repas. Les modifications, proposées en couleur (rouge) ci-dessous, concernent donc uniquement les tarifs du transport et les activités avec repas, et seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Activités

Les activités sont ouvertes aux adhérents « Familles » (adulte et enfants) et aux adhérents « Individuels », quelle que soit la commune de résidence. Elles sont proposées à des non-adhérents, quelle que soit la commune de résidence, mais avec un tarif différencié.

Types d'activités	Tarif Adhérent	Tarif Non adhérent
Atelier sur le territoire CCPD	2,00 €	5,00 €
Transport sans activité payante		
Sur le territoire CCPD	Gratuit	
Hors territoire CCPD :		
Pour le premier rayon de 40kms*		1,50 €
Par tranche de 40 kms supplémentaires		2,00 €
Animation avec repas		2,00 €
Sortie avec prestations (Billet d'entrée, location de matériel, activité ...)	En fonction des revenus	

*La notion de 40 kms est appréciée selon la sortie et par rayon/tranche

Bien que les tarifs pour les adhésions annuelles, les sorties et weekend et le prêt de jeux restent identiques, ils sont rappelés ci-dessous :

Sorties et week-end

Les tarifs visent à permettre la participation des habitants aux revenus modestes. Ils sont arrondis à la dizaine de centimes d'euros supérieure et tiennent compte :

- Des ressources du foyer des bénéficiaires en référence à un quotient familial (QF),
- Du coût des activités hors frais de transport et charges salariales,
- Des objectifs et des publics ciblés.

Le QF est basé sur le dernier avis d'imposition du ménage en cours de validité, et selon la formule suivante :

$$QF = \text{revenus imposables} / \text{nombre de part} / 12$$

Pour les familles, au moins un participant doit figurer sur l'avis d'imposition.

Les participants résidant en dehors du territoire de la CCPD bénéficieront :

- D'un tarif majoré de 30% par rapport au tarif de base, arrondi à l'euro près et plafonné au coût de l'action, si leur QF est inférieur à 999 €,
- Du tarif égal au prix coutant de l'action, si leur QF est supérieur ou égal à 999 €.

	Sorties et week-ends	Participation /Habitant En % du coût de l'action	Reste à charge CCPD
Tarif Adulte CCPD	QF < 999 €	40%	60%
	1000 € < QF < 1499 €	60%	40%
	QF > 1500 €	70%	30%
Tarif Enfant CCPD	QF < 999 €	20%	80%
	QF > 1000 €	50%	50%

Carte d'adhésion

Obligatoire pour les ateliers réguliers, la carte d'adhésion n'est pas obligatoire pour les ateliers sociaux et lors des animations pendant les vacances scolaires.

Habitants de la Communauté de Communes	Tarifs	Tarifs réduits*
Carte individuelle	10 €	5 €
Carte famille (à partir d'un adulte et d'un enfant à charge)	17€	8 €
Habitants hors Communauté de Communes	Tarifs	Tarifs réduits
Carte individuelle	20 €	10 €
Carte famille (à partir d'un adulte et d'un enfant à charge)	30 €	15 €
Agents et communes membres de la CCPD	Tarifs	Tarifs réduits
Carte individuelle	Gratuit	
Carte famille (conjoint et enfants)	17 €	8 €
Bénévole du Centre Social**	Gratuit	

**Tarifs réduits :*

Sur présentation d'un justificatif le jour de l'achat de la carte d'adhésion, les bénéficiaires des minimas sociaux suivants peuvent bénéficier du tarif réduit : le revenu de solidarité active (RSA), le revenu de solidarité outre-mer (RSO), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation aux demandeurs d'asile (ADA), l'allocation veuvage (AV), l'allocation supplémentaire invalidité (ASI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation des travailleurs indépendants (ATI), l'aide à la vie familiale et sociale des anciens migrants (AVFS) et l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA).

***Bénévole :*

La notion de bénévolat fait référence aux dispositions mentionnées dans le contrat et la Charte du bénévolat du Centre Social.

Prêt de jeux

Dans le cadre du prêt de jeux proposé aux adhérents du Centre Social, il est proposé d'appliquer des tarifs ci-dessous, en fonction des dégradations constatées lors du retour des jeux :

Dégradations constatées	Tarifs
Moins de 5 pièces ou cartes perdues (ne rendant pas le jeu inutilisable)	3 €
Entre 5 et 10 pièces ou cartes perdues (Ne rendant pas le jeu inutilisable)	6 €
Plateau déchiré (Ne rendant pas le jeu inutilisable)	10 €
Jeu perdu ou inutilisable	Prix du jeu dans le commerce au moins cher de 3 devis

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2025, cette grille tarifaire se substitue à la tarification approuvée précédemment. Elle restera valable d'une année sur l'autre, tant qu'une nouvelle décision de modification ne sera pas approuvée par le Conseil Communautaire.

Vu, l'avis favorable de la 5^{ème} Commission « Emploi, Action Sociale et Autonomie » qui s'est réunie le 2 juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du Centre Social (carte d'adhésion, activités, sorties et week-end, prêt de jeux) applicable au 1^{er} septembre 2025,
- MODIFIE en conséquence l'annexe « Grille tarifaire » du Règlement Intérieur en vigueur, pour une mise en application dès le 1^{er} septembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juillet 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine
Dijonnaise,
Maire d'IZIER